

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 3 avril 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 19 et 20 mars 2012**

**2012 V. 50** relatif à la vente à la sauvette aux abords du marché Barbès.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

La vente à la sauvette aux abords directs du marché Barbès, sous le métro aérien, dans le 18<sup>e</sup> arrondissement est en constante progression depuis plusieurs années et se prolonge depuis plusieurs mois jusqu'au métro La Chapelle. Cette occupation illégale de l'espace public liée à l'explosion de la grande pauvreté génère de nombreuses nuisances pour les riverains et usagers.

Considérant les plaintes récurrentes reçues par la mairie du 18<sup>e</sup> et relayés aussi bien par les riverains que par les associations (Action Barbès, Paris Goutte d'Or) et qui font état de la présence permanente de plusieurs centaines de vendeurs à la sauvette les mercredi et samedi, aux horaires du marché, au point de rendre inaccessible la station Barbès ;

Considérant qu'au-delà du travail mené au sein du Comité de pilotage Carrefour Barbès en place depuis 2007, piloté par le Secrétariat Général de la Ville de Paris et réunissant tous les acteurs impliqués dont les mairies 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup>, la problématique spécifique des marchés de la misère relève de la compétence de l'Etat pour les questions d'ordre public et que la municipalité parisienne ne saurait trouver seule des réponses aux questions d'ordre social ;

Considérant l'apport décisif des policiers locaux présents les jours de marché sur le terre-plein du boulevard de la Chapelle ;

Considérant enfin que le 21 mars prochain, la mairie du 18<sup>e</sup> organisera une réunion portant spécifiquement sur ce dit marché, en présence du commissaire du 18<sup>e</sup> arrondissement, le gestionnaire du marché et les services de la Ville afin d'identifier des pistes d'actions concrètes pérennes et rapides ;

Sur la proposition de Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de l'Exécutif,

Demande :

- Au Préfet de police de mettre en oeuvre tous les moyens et effectifs nécessaires pour mettre fin à cette activité illégale et que les renforts soient maintenus de façon quotidienne et durable avec une attention particulière les jours de marché ainsi qu'aux heures de grande affluence.
- Au Secrétariat Général de la Ville de Paris qui pilote le groupe de travail sur le carrefour Barbès de réunir prochainement l'ensemble des acteurs publics concernés par ces différentes problématiques.